



**Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de Charente-Maritime**

**Inspection de l'éducation  
nationale – adjoint DA**

Affaire suivie par  
Frédéric FABRE

Téléphone  
05.16.52.68.56

Télécopie  
05.16.52.68.99

Courriel  
frederic.fabre@ac-poitiers.fr

**Cité administrative Duperré  
Place des Cordeliers  
CS 60508  
17021 La Rochelle Cedex 1**

Le directeur académique de l'éducation  
nationale  
Directeur des services départementaux de  
l'éducation nationale de Charente-Maritime

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs  
d'école  
s/c des inspecteurs de l'éducation nationale

La Rochelle, le 2 février 2016

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et des temps d'activités périscolaires, le partenariat entre les écoles et les collectivités locales est indispensable dans l'intérêt premier des élèves qui nous sont confiés.

La communication est un élément primordial pour que cette collaboration soit efficace.

Je tiens à attirer votre attention sur l'organisation des sorties scolaires. Un courrier des services de la préfecture a été adressé à tous les élus du département pour leur rappeler tout l'intérêt de ces sorties, qu'elles soient occasionnelles, régulières, sur un ou plusieurs jours et pour leur demander d'accueillir avec bienveillance ces projets.

Il est donc indispensable de prévenir suffisamment en amont la collectivité organisatrice des TAP afin qu'elle puisse en tenir compte dans son organisation.

Je vous remercie également de bien vouloir faciliter la transmission d'informations aux familles par les collectivités locales concernant les différents temps périscolaires et extrascolaires.

Gilles Grosdemange